

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 3A/2023/1066/176 du 04 avril 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à SA MOULIN DE KLEINBETTINGEN à exploiter palan de la marque SWF KRANTECHNIK, du type AC-084.1P-N, avec le numéro de construction 10000277321 à Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.
- l'arrêté N° 3A/2023/1067/176 du 03 avril 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société MOULINS DE KLEINBETTINGEN SA à exploiter des élévateurs à fourches de la Marque JUNGHEINRICH, du type EJC216, avec le numéro de construction 90599880.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal